



Durée du travail : pose de 3/4 d'heure obligatoire?

Par **moi86180**, le **06/02/2010** à **01:02**

Bonjour, j'ai fait journée continue depuis plusieurs années (9h à 17h) à la demande de mon employeur, il m'impose désormais une coupure de 3/4 d'heure ou une heure selon les jours. Est-ce légal? Cette coupure journalière est-elle obligatoire, depuis quand?? et que puis-je faire pour me retourner contre lui, puisqu'il m'imposait alors ces journées continues?? Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **06/02/2010** à **09:06**

Bonjour, OUI, la pause est obligatoire pour une journée continue, et figure comme telle dans le code du travail. La durée minimale est de 35 minutes mais cette durée peut être allongée par les conventions collectives ou par le règlement intérieur.